

ITA

BÜLTEN BULLETIN

INFO-TÜRK AJANSI
INFO-TÜRK AGENCY
AGENTSCHAP INFO-TÜRK
AGENCE INFO TÜRK
INFO-TÜRK AGENTUR

COLLECTIF TURC D'EDITION ET DE DIFFUSION
SQUARE CH.M.WISER, 13/2 - 1040 BRUXELLES
TEL: (32-2) 230 34 72 - DEPOT LEGAL 2198
COMPTE DE BANQUE: BBL 310-0148714-02

PERIODIQUE MENSUEL
5^{ème} année - juin 1981
Français 56
Abonnement annuel
Benelux 350 FB
Etranger 400 FB

Reproduction de nos articles autorisée
avec la mention de la référence Info-Türk

L'OTAN AU SECOURS DE LA JUNTE MILITAIRE DE TURQUIE

PARIS (ITA) - L'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, institution parlementaire de l'OTAN, a adopté le 16 juin 1981, à Paris, un rapport intitulé "la sécurité européenne et la Méditerranée". Ce rapport présenté par la Commission des Questions de Défense et des Armements recommande à l'OTAN d'accorder une aide militaire à la Turquie comme il est indiqué dans le texte qui suit:

"La Turquie fournit une contribution importante et précieuse à la défense alliée dans la région de la Méditerranée orientale, mais elle aura besoin d'une aide bilatérale prolongée pour moderniser une grande partie de son équipement militaire, en particulier ses blindés, ses armes antichars et ses véhicules en vue d'améliorer sa mobilité. On en saisira aisément l'importance si l'on compare le matériel turc actuel à celui dont disposent de nombreux pays de la Méditerranée orientale et méridionale, sur lesquels nous avons attiré l'attention plus haut."

Lors des discussions le député socialiste belge, M. Claude Dejardin, a formulé les critiques suivantes au sujet de la recommandation:

"Je m'oppose au chapitre important concernant la Turquie, car à mes yeux, il témoigne d'une attitude complaisante sinon flagorneuse envers des généraux putschistes.

"On constate, une fois de plus, que la Turquie est l'homme malade de l'Europe: au plan économique, la misère du peuple, le chômage endémique, l'inflation galopante, un régime militaire tendant à la dictature la plus ordinaire; au plan militaire, une armée nombreuse, certes, mais sous-équipée ou mal équipée.

"Or, on nous apprend que depuis cinq ans l'effort en matière de dépenses pour la défense s'élève en moyenne à 5,3% du produit national brut, alors qu'en fait nous savons qu'il correspond à plus de 25%, à un quart du budget national de la Turquie, alors que l'armée turque ne connaît pas les mêmes problèmes, notamment de frais de personnel, que les armées occidentales puisque la totalité des militaires subalternes sont des miliciens qui ne reçoivent aucune rémunération et ce pendant deux ans.

"Alors, quid? Où va l'argent? En fait, on constate depuis trop longtemps déjà que les forces armées, que M. Bozzi qualifie de "vecteur de formation culturelle" -quel humour! A-t-on jamais vu l'armée être un vecteur de formation culturelle! -que ces forces armées sont structurées et entraînées, non vers un ennemi extérieur, mais contre ce qu'on appelle une "subversion intérieure".

"En fait, l'armée est constituée et entraînée contre le peuple, principalement contre le peuple kurde. M. Bozzi lui-même fait d'ailleurs état de la richesse de la diversité culturelle de la Turquie, et c'est vrai, il est donc regrettable que l'autorité turque ne reconnaisse pas cette diversité culturelle et nie au peuple kurde le droit même à son appellation, dans ses propres lois et constitution.

"Et quand on fait état d'événements déstabilisants de ce côté oriental de la Méditerranée, il faut savoir que, depuis de nombreuses années, l'essentiel des forces d'élite turques sont en zone orientale, non pour garder la frontière, mais pour contraindre le peuple kurde qui réclame essentiellement le droit à son autodétermination culturelle.

"Plus des deux tiers des effectifs militaires turcs sont affectés au maintien de l'ordre bien qu'aujourd'hui -et heureusement- le terrorisme ait été jugulé et soit loin d'être ce qu'il fut auparavant. Mais cela même porte avec: ce n'est pas contre le terrorisme qu'on maintient l'ordre, c'est contre les forces populaires, contre les travailleurs qui, éventuellement, réclameraient leur dû et entendraient combattre pour améliorer leur sort.

"On nous dit que l'aviation, notamment, est en voie de modernisation. J'ai été amené, la semaine dernière, au Parlement belge, à poser une question à propos de la cession par la Belgique à la Turquie de 75 avions Starfighter F104G, ceux-là mêmes dont on nous avait dit qu'ils devaient être remplacés immédiatement en Belgique parce qu'ils devenaient des dangers permanents pour la population civile en raison de leur insécurité en cours de vol. Je regrette que la sécurité du peuple turc n'ait pas la même valeur que celle du peuple belge. Moderniser l'aviation turque avec des Starfighter me paraît en effet un peu cruieux!

"Quant à l'aspect politique, je fais référence -sans les relire, mais je suis prêt à le faire car j'ai les textes sous les yeux- autant à l'article 55C de la Charte des Nations Unies qu'aux préambules des Traités de Bruxelles et de l'Atlantique nord tous déclarent la volonté des signataires de combattre pour le respect des droits de l'homme et pour le maintien des libertés fondamentales. Ne serait-ce que par convenance littéraire, par folklore ou argument politique que cette mention figure dans nos traités ou bien s'agit-il de dire: "Faites ce que je dis mais ne faites pas ce que je fais"?

"C'est M. le Président Cavaliere qui faisait état de l'aggravation des tensions en zone méditerranéenne, mais je crois que celles-ci n'ont pas tout à fait le même origine. C'est vrai: tension accrue en Méditerranée, coup d'état en Turquie, où la démocratie est assassinée; tentative du coup d'Etat en Espagne, heureusement avorté; situation politique peu stable en Italie, menace sur la Grèce, menace même au Portugal. Oui, il y a des tensions en Méditerranée, mais elles n'ont pas toujours les sources que l'on dénonce d'une façon unilatérale dans cette enceinte. /.

"Il est exact qu'il faut mettre en pratique la solidarité européenne envers les peuples les plus pauvres. Ceux qui bénéficient encore, malgré la crise, d'un niveau de vie confortable ont le devoir d'accorder une aide économique substantielle à leurs compagnons les plus faibles. J'en suis pleinement d'accord à condition qu'ensemble nous puissions maintenir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous.

"Je n'accepterais pas le postulat inscrit dans le paragraphe 3.38 du rapport, qui fait état de sa confiance envers les militaires.

"Les membres de l'Assemblée ont-ils eu connaissance du communiqué de presse du Conseil national de sécurité qui, le 2 juin dernier, annonçait une nouvelle série d'interdictions frappant l'activité politique en Turquie? Il est désormais interdit aux anciens parlementaires de faire des déclarations ou d'écrire des articles commentant la période antérieure. Parmi les autres restrictions décisives du Conseil figurent celles-ci: les querelles, en particulier politiques, sont interdites à tous les niveaux, les décrets de commandement de l'état de siège ne seront pas discutés -même pas commentés- et les publications censurées.

"Je crains malheureusement d'être dans le vrai depuis le mois de septembre: il est impossible à des militaires d'établir un régime démocratique car la démocratie telle que nous, parlementaires, la concevons, est incompatible avec celle des casernes.

"Je voterai contre le projet de recommandation."

1500 DEMANDES DE PEINE CAPITALE EN TURQUIE; 8 EXECUTIONS;
52 DIRIGEANTS DU DISK JUGES SOUS LA MENACE DE PEINE CAPITALE

BRUXELLES (ITA) - Le Comité d'Europe de l'Union pour la Démocratie en Turquie a publié le 26 juin 1981 le communiqué de presse suivant:

"Le bain de sang de la junte en Turquie atteint des proportions inimaginables. 2 autres jeunes militants ont été pendus hier matin à Istanbul. Kadir Tandogan et Ahmet Soner (deux de gauche) avaient été condamnés à mort le 14 octobre 1980 par le tribunal militaire d'Istanbul. Tandogan et Soner sont les 7ème et 8ème victimes des bourreaux de la Junte d'Evren. 6 autres jeunes militants ont été pendus depuis le coup d'état militaire du 12 septembre 1980. Veysel Guncy (de gauche) le dernier, avait été pendu le 11 juin 1981.

"Par ailleurs les peines capitales demandées par les procureurs militaires ont atteint un total de 1500! 1500 activistes dont 1200 de gauche et 300 d'extrême droite risquent de suivre les 8 précédents au poteau d'exécution dans un prochain avenir.

"La dictature militaire n'a même plus l'excuse de pourchasser des 'terroristes'. En effet, le procureur militaire d'Istanbul a requiert la peine capitale pour 52 dirigeants du DISK (Confédération des Syndicats Progressistes de Turquie), dont le président Abdullah Basturk, détenus et placés sous tortures dans les prisons militaires depuis le coup d'Etat du 12 septembre 1980.

"C'est la première fois de l'histoire de la Turquie que des syndicalistes risquent la peine de mort et en plus pour avoir défendus les droits des travailleurs en exerçant des activités syndicales légales. (DISK a été suspendu d'activité le 12 septembre 1980, et les dirigeants sont jugés pour des actions commises avant le coup d'Etat).

"L'horreur de nouvelles exécutions hante la Turquie. Le procès du DISK, avec ses 52 peines capitales démontre bien que le but de la junte de Turquie n'est pas de combattre le 'terrorisme' mais bien une détermination féroce à éliminer physiquement tous ses opposants.

"Ces exécutions peuvent être évitées. Ces innocents peuvent être sauvés. L'Union pour la Démocratie en Turquie appelle une fois de plus tous les démocrates d'Europe, toutes les organisations et institutions démocratiques à agir sans perdre une minute pour empêcher la dictature sanglante de commettre de nouveaux crimes."

LA REPRESSION SE DIRIGE VERS LES INTELLECTUELS

ISTANBUL (ITA) - La junte militaire de Turquie, depuis le 12 septembre 1980, date du coup d'état, ne cesse de déclarer qu'elle n'est venue que pour rétablir l'ordre, et combattre le terrorisme. Cette déclaration, répétée à plusieurs reprises avait "convaincu" les milieux proches de l'OTAN et des pouvoirs réactionnaires d'Europe. Cependant les démocrates et progressistes de Turquie avaient dénoncé dès le premier jour le côté fasciste, répressif et anti-démocratique du coup d'Etat.

Les évolutions en Turquie confirment de jour en jour le diagnostic des forces démocratiques de Turquie, et la honteuse manipulation de certains médias à ce sujet.

Le masque "souriant" des "militaires démocrates anti-terroristes" glisse un peu plus chaque jour en laissant apparaître leur vrai visage de dictateurs sanglants fascistes.

Voici la liste des repressions des 2 derniers mois, effectuées contre les intellectuels, artistes et journalistes qui ne sauraient tout de même pas être considérés comme "terroriste" ou "politiciens corrompus". Cette liste, bien incomplète, suffit pour démontrer que le véritable objectif des militaires n'est pas de combattre le terrorisme (engendré par eux-même d'ailleurs grâce à l'organisation "contre-guérilla" qui a son siège à l'Etat Major de l'Armée Turque) mais bien d'exercer une répression sauvage contre les forces progressistes et démocratiques de Turquie:

- 16/4: A Adana, 7 enseignants de l'Académie des Sciences Economiques et Commerciales (AITIA) sont traduits devant le tribunal militaire.
- 18/4: Les responsables du journal "Politika", Tamer Kayas et Aydın Engin ont été condamnés à 1,5 ans de prison, au tribunal militaire d'Istanbul.
- 22/4: Le responsable du journal "Halkın Yolu", Mehmet Cerit a été condamné à 18 ans et 11 mois de prison, au tribunal militaire d'Istanbul.
- 29/4: Saban Bilgin, responsable du journal "Kurtulus Yolu", a été condamné à 8,5 ans de prison par le tribunal militaire d'Istanbul pour propagande de communisme.
- 2/5: Enis Rıza Sakızlı, traducteur, a été condamné à 1,5 ans de prison pour propagande de communisme par traduction.
- 2/5: 25 enseignants de la Faculté d'Ingénieur Mécanicien, section de l'Université d'Egée, sont traduits devant le tribunal militaire de la région d'Egée, avec une demande d'un an de prison pour abus de pouvoir.
- 2/5: Le tribunal militaire d'Istanbul a condamné le responsable du journal "İlerici Yurtsever Genclik", Erhan Tuksan, à 14 ans, et le responsable du journal "Savas Yolu", Candemir Özden à 13 ans de prison.
- 7/5: Hasan Baki Kurtoglu et Haluk Berberoglu ont été condamnés à 7 ans de prison par le tribunal militaire d'Ankara en vertu de l'article 142 du Code Pénal Turc.
- 7/5: Yalcin Kucuk, auteur des "Thèses sur la Turquie" a été arrêté à Ankara.
- 7/5: Ertugrul Okuyan a été condamné à 7,5 ans de prison pour propagande de communisme par voie d'édition par le tribunal militaire d'Adana.
- 8/5: Le journaliste Kurtul Altug a subi un interrogatoire par les autorités de la Loi Martiale au sujet de l'imprimerie d'EMAS (appartenant au Syndicat affilié à DISK, "Genel-Is").
- 10/5: La pièce de théâtre, "Chaque jour de nouveau", présentée par Genco Erkal au théâtre "Dostlar" a été interdite sous prétexte "d'atteint à l'ordre public" par les autorités de la Loi Martiale d'Istanbul, malgré l'avis donné par le procureur de Beyoglu, déclarant que la pièce "ne contenait pas d'éléments de délit".
- 13/5: İhsan Fatih Yıldız, fils de l'ex-sénateur Ahmet Yıldız, a été condamné par le tribunal militaire d'Ankara à 4 ans 2 mois de prison et 1 an 4 mois d'exil en vertu de l'article 142 du CPT pour son livre "Une telle passion" qui bien qu'imprimé n'avait pas encore été diffusé.

- 12/5: La deuxième édition du recueil de poème d'Ataol Behramoglu, "Ni la pluie... Ni les poèmes" déjà diffusée, a été saisie par les autorités de la Loi Martiale.
- 13/5: Pendant sa discussion à la "Haute Chambre des Dispositions Légales", le projet de loi sur l'enseignement supérieur a été modifié; au lieu des 5 ans prévus initialement, les étudiants qui auraient été mêlés aux "événements anarchiques" seront dès lors privés des droits d'études à perpétuité.
- 13/5: Le procès du président de l'Académie des Sciences Economiques et Commerciales (AITIA), le Professeur Mükrimin Altıntaş et de 6 autres enseignants a débuté avec une demande de 6 ans de prison, au tribunal militaire d'Adana.
- 14/5: Les programmes de Melike Demirag à la TV belge sont attaqués violemment par la presse pro-junte.
- 14/5: Ercan Eyuboglu, enseignant de l'Université de Hacettepe (Ankara) a été arrêté.
- 17/5: Les poursuites intentées contre 31 dirigeants de la Commission du juri qui a décerné le prix de la Commission de la Langue Turque au poète Yasar Miraç pour son oeuvre "Le jeune homme de Trabzon", pour "insulte aux représentants de l'ordre" n'ont pas donné suites. Les poursuites avaient été déclenchées après l'article provocateur d'Ahmet Kabakli du quotidien d'extrême-droite "Tercüman".
- 20/5: Le poète Ataol Behramoglu a été arrêté puis relâché après interrogatoire, à cause de son recueil de poèmes qui en était à sa 2ème édition.
- 22/5: Depuis le 12 septembre 1980, plus de 4000 enseignants sont poursuivis pour "avoir incité les étudiants aux actions idéologiques ou au boycottage"; plus de 70 ont été licenciés.
- 24/5: Les magazines "Modern" et "Yıldız" publiés à Istanbul ne pourront plus être distribués dans la région d'Adana par décision de la Loi Martiale.
- 24/5: A Bursa, Necla Kura, étudiante à l'Académie des Sciences Economiques et Commerciales a été arrêtée pour avoir fait de la propagande de communisme.
- 25/5: L'acteur de cinéma Tarık Akan a été protesté par les spectateurs de droite pour avoir critiqué la censure en Turquie. L'incident a eu lieu en RFA.
- 27/5: L'ouvrier Fethullah Şacli a été arrêté pour avoir "sourit" pendant l'Hymne National lors d'une réunion le 23 mars à Erzurum.
- 30/5: Le poète Rıza Zelyut est jugé au tribunal militaire d'Istanbul avec une demande de 2,5 ans de prison au minimum pour "avoir insulté aux forces armées de l'Etat" dans son oeuvre intitulé "La demi-journée infinie".
- 30/5: La chanteuse Selda Bağcan a été arrêtée pour propagande de communisme par voie de cassette de musique, enregistré en 1978.
- 30/5: Le réalisateur du programme sur l'anarchie et la terreur diffusé à la TV, Baki Özlhan, a été licencié pour avoir fait parlé dans son programme le président du Syndicat "Yol-Is", suspendu par la junte (bien qu'affilié à la TURK-İS, central proche de la junte). Le chef du département de TV Tarcan Günenc et 6 dirigeants de la TV ont été mutés à des postes passifs.
- 31/5: Suite aux licenciements à la TV, le président général adjoint aux programmes et à la diffusion Dogan Erden a démissionné. Les postes vides seront comblés par un général et un colonel.
- 2/6: La 3ème édition de l'oeuvre d'Adalet Agaoglu, "La Fine Rose de Ma Pensée" a été saisie par le procureur d'Istanbul en vertu de l'article 159 du CPT (insulte au gouvernement). Le procureur militaire a intenté un procès contre les oeuvres de Talip Apaydin, le roman "Idris descend en ville" et le recueil de contes, "Les Ecritures sur les Murs".
- 3/6: L'acteur de cinéma Tarık Akan a été arrêté dès sa rentrée d'Allemagne.
- 4/6: Le président général adjoint à la TV Tekin Gürümür et le conseiller artistique auprès du PDG de la TV, Tekin Akmansoy ont démissionné de leurs postes. Ainsi les 4 postes de chef adjoint à la TV sont vides.
- 4/6: L'écrivain Rafat Ilgaz a été arrêté à Cide où il résidait.

- 4/6: Le caricaturiste Seydali Gönen et le rédacteur en chef du quotidien "Dünya" ont été condamnés à payer une amende de 5500 LT chacun pour la caricature intitulée "les Ouvriers et les Nains".
- 4/6: Le journal "El Albar" publié à Toronto (Canada) a été interdit en Turquie.
- 5/6: A cause de la dernière modification de la loi sur la réglementation de la loi martiale, l'écrivain Lütfü Oflaz ne peut faire appel à sa condamnation d'un an et demi de prison. La loi ne permet pas de faire appel aux condamnations jusqu'à une période de 3 ans.
- 5/6: Le rédacteur en chef du journal "Devrimci Derleniş Fettah Ayhan Erkan a été condamné à 11 ans 8 mois de prison et 3 ans 5 mois d'exil par le tribunal militaire d'Ankara pour avoir insulté aux forces de l'ordre.
- 6/6: La diffusion du quotidien "Yeni Sözcü" publié à Ankara a été interdite dans la région de la loi martiale d'Egée.
- 6/6: Deux personnes arrêtées lors d'un collage d'affiche ont été condamnées à 2 ans et 8 mois de prison par le tribunal militaire d'Ankara. Leur peine a été doublée car c'était pendant la fête de la République.
- 7/6: A **Bandırma**, 4 membres de l'organisation "Yurtsever Gençlik Derneği" (les Jeunes Patriotes) ont été condamnés à 1 an de prison chacun pour avoir écrit sur les murs des slogans faisant de la propagande de communisme.
- 7/6: Cem Karaca qui ne s'est pas plié à l'ordre de rentrer au pays, est jugé avec une demande de 10 ans de prison pour avoir fait de la propagande de communisme dans son disque intitulé "1 er Mai".
- 7/6: Le poète Rıza Zelyut a été condamné à 1,5 ans 14 jours de prison par le tribunal militaire d'Istanbul pour son recueil de poèmes "La Demi-journée Infinie".
- 7/6: L'éditorialiste Mehmet Kemal et le rédacteur en chef du quotidien "Cumhuriyet" Oktay Gönensin ont été arrêtés à cause d'un article ironique, sur le pouvoir des militaires. Gönensin a été libéré par la suite.
- 9/6: Le règlement disciplinaire des institutions d'enseignement primaire et secondaire a été modifié. Ceux qui auront été mêlés à des actions anarchiques et ceux qui n'assisteraient pas aux cérémonies du drapeau seront chassés de l'établissement.
- 9/6: Le tribunal militaire de Konya a condamné à 6 mois et 20 jours de prison l'équipe du quotidien "Ortaköy Postası": Le propriétaire Necati Sağ, l'éditorialiste Esref Tutak et le rédacteur en chef Ömer Faruk Oba, pour diffusion anti-laïciste.
- 10/6: Le rédacteur en chef du quotidien "Cumhuriyet" Oktay Gönensin et l'éditorialiste Oktay Akbal ont été condamnés à 3 mois de prison chacun pour avoir critiqué un préfet.
- 12/6: Les propriétaires des cinq journaux quotidiens principaux d'Istanbul ont été reçus par le chef de la junte Kenan Evren.
- 15/6: Appel à l'arrestation du journaliste İlhami Soysal a été réjeté par le tribunal militaire d'Ankara.
- 18/6: L'éditorialiste du quotidien "Son Havadis" Güngör Yerdeş a été arrêté pour un article considéré contre un communiqué du Conseil National de Sécurité.
- 21/6: Le département de la coordinations des commandements de la loi martiale a interdit de faire venir les **cassettes** enregistrés à l'étranger qui contiennent la propagande de communisme.
- 22/6: L'éditorialiste du quotidien "Milliyet" Örsan Öymen a été interrogé par la police pour un article publié en 1979.
- 23/6: Le représentant du quotidien "Cumhuriyet" Hikmet Çetinkaya a été arrêté à Izmir.
- 24/6: L'acteur de cinéma Tarık Akan a été traduit devant le tribunal militaire.
- 24/6: Quatre ex-parlementaires qui a commencé à exercer leur profession d'enseignant après la dissolution du Parlement, ont été licenciés par la décision du gouvernement militaire.
- 24/6: L'ouvrier Naci Aslan a été arrêté à **Mugla** pour ne pas se mettre debout pendant l'exécution du Hymne National.
- 25/6: L'enseignant de l'Université d'Egée Ataman Tamgör et sa femme Oya Tamgör ont été arrêtées à Izmir.

RAPPORT D'AMNESTY INTERNATIONAL SUR LA TURQUIE

PARIS (ITA) - La représentante d'Amnesty International Anne Burley a fait une déclaration le 28 avril 1981 devant la Commission des Affaires Politiques du Conseil de l'Europe à Paris. Nous présentons le texte intégral de cette déclaration:

"Chargée depuis 1972 par Amnesty International pour enquêter sur la Turquie, et dans le cadre de ce travail, m'étant rendue six fois depuis dans ce pays, je fus au cours de mon dernier voyage qui date du 17-25 avril de cette année, l'un des délégués chargés de transmettre aux autorités turques les préoccupations d'Amnesty International à propos de la situation dans ce pays. L'autre délégué étant l'amiral Backer récemment retraité de la marine hollandaise. Notre rencontre officielle vit la participation du côté turc le Général Öztörün, Chef adjoint de l'Etat-Major; le général Ergun, commandant de l'Etat de Siège à Ankara; le général Bölöğirey, coordinateur des commandements d'Etat de siège; Fahri Görgülü, directeur de la police turque; Mr. Iltor Türkmen, Ministre des Affaires étrangères et le professeur Oztrak, Ministre d'Etat. Des rencontres non officielles furent également tenues avec les ex-premier ministres Ecevit et Demirel, des avocats -y compris les présidents de l'Ordre des Avocats et autres associations du Barreau-, des journalistes, des proches des détenus et de ceux qui ont été libérés.

"Bien qu'il nous fut impossible de rencontrer des membres du Conseil National de Sécurité, comme nous en avons formulés le vœu, et on nous informa d'autre part qu'il serait impossible de parler aux prisonniers, quoique nous ayons trouvés beaucoup de coopération de la part des autorités et jamais nous ne fûmes inquiétés dans notre recherche d'autres informations et pour lesquelles Amnesty International se montre fort préoccupé. Je devrais cependant ajouter que les autorités que nous avons rencontrées ne nous sont pas toujours apparues très loyales et semblaient même vouloir nous égarer quelque peu. Les sujets de discussions et pour lesquels nous cherchions à avoir plus d'informations concernaient les prisonniers de conscience -personnes emprisonnées pour leurs croyances politiques, religieuses ou encore en raison de leur origine ethnique, mais n'ayant en aucuns cas encouragé ou pratiqué des actes de violence; des procès équitables pour tous les prisonniers politiques; les traitements présentant un caractère cruel, inhumain et dégradant ainsi que la recours à la peine de mort. Je voudrais mettre tout particulièrement l'accent sur le traitement subi par les prisonniers, cependant que je m'étendrai sur d'autres sujets si vous le désirez.

"Précédant notre visite en Turquie, Amnesty International se trouvait en possession de nombreuses allégations selon lesquelles les prisonniers dans ce pays étaient soumis à la torture. Nous avons reçu l'information de 22 cas de personnes mortes en prison depuis la prise de pouvoir le 12 septembre 1980. Les autorités locales en furent avisées et de nombreuses mentions en furent faites dans la presse turque. La réponse officielle fut que la Loi turque interdit la torture, que celle-ci n'était pas tolérée par le pouvoir et que dès lors toutes ces allégations feraient l'objet d'un examen. Certaines enquêtes aboutirent à la poursuite des responsables. Si Amnesty International se félicita que la torture n'était pas officiellement tolérée, au cours de nos discussions avec les autorités nous avons insisté sur le fait que notre expérience nous conduisait à croire que davantage de précautions étaient nécessaires en vue de préserver les prisonniers de tels traitements. Nous avons particulièrement insisté sur les dangers que représentait l'existence d'une loi autorisant la garde des prisonniers pendant un délai de 90 jours sans pouvoir entrer en contact soit avec leurs défenseurs soit un de leurs familiers. En réalité il semblerait que ce délai soit même outrepassé. Nous avons fait remarquer de la nécessité d'établir des instructions claires, précises et publiques valables autant pour les militaires que pour la police, de ce que les prisonniers ne devaient être soumis à aucun traitement de quelque ordre qu'il soit. Je dois cependant vous avouer que les informations obtenues à ce sujet par des sources non-officielles ont confirmé nos convictions que la torture est chose courante

dans ce pays et appliquée de façon routinière tant dans les postes de police que dans les établissements militaires du pays.

"De mon voyage j'ai rapporté des déclarations de personnes torturées -parmi lesquelles certaines que j'ai moi-même interrogées-, des rapports médicaux confirmant ces allégations, des informations relatives à la torture fournies par des journalistes, des juristes ou encore des parents ainsi qu'une liste de 106 personnes, certaines toujours en prison, d'autres qui ont été libérées et qui sont prêtes à témoigner des traitements subis soit par elles-mêmes ou soit par d'autres. Les types et méthodes de tortures, les endroits où elles sont pratiquées, ainsi que le matériel employé sont la preuve, je le crois, que les mauvais traitements sont choses courantes et pas simplement des comportements irrationnels de quelques policiers ou encore de soldats pris en particulier. Parmi les méthodes usitées on trouve le falaka (coups sur la plante des pieds), les chocs électriques sur l'ensemble du corps, les coups de matraques. Les allégations de torture proviennent de toute la Turquie, bien qu'il apparaisse qu'à certains endroits il y soit plus fréquemment fait recours ainsi à Ankara, Istanbul, au quartier général de la police de Bursa, à la prison d'Istanbul et dans les casernes de Samandra à Istanbul.

"Ceci nous mène à croire de manière irréfutable que la torture est appliquée de façon tellement répandue en Turquie qu'elle ne peut mise en place que moyennant une certaine couverture officielle. Quoique, comme souligné précédemment, surtout dans les cas où mort s'ensuit, il soit procédé de la part des autorités à des enquêtes, ce ne fut pas toujours le cas, et ce malgré les révélations portées à leur connaissance. Dans la mesure où il est procédé à ces enquêtes, il n'est pas toujours certain que les autorités agissent de la manière la plus efficace de telle sorte que leur intention concernant ce problème soit la plus claire possible. Le cas d'Ilhan Erdost fournit deux exemples qui illustreront mon propos; bien que les quatre soldats qui ont battu à mort Erdost soient en prison et que leur procès continue, le membre du MCO inculpé du même meurtre court toujours en liberté. Le second exemple est relatif à la déclaration faite par le Commandant de la prison de Mamak, le Colonel Raci Tetik au procureur de l'Etat de Siège de la ville d'Ankara, en rapport avec l'enquête sur la mort de Ilhan Erdost. Je me permettrai simplement de le citer: "J'avais donné pour ordre qu'une fois les formalités préliminaires accomplies, tous les prisonniers exceptés les personnes âgées, les femmes et enfants, les faibles et les malades, soient matraqués une à deux fois sous la ceinture sur leurs parties sensibles et les paumes de mains tout en les avertissant de ne plus revenir. Je ne désavoue pas les ordres donnés. Mon but est de simplement assurer la discipline". Le 11 novembre 1980, le Capitaine Sezai Aydinalp, procureur militaire adjoint, adressa 25 documents suite à son enquête de même qu'une lettre au bureau du Commandant de l'Etat de Siège d'Ankara, démontrant de façon formelle qu'un délit était établi à charge du Colonel Raci Ttik sur base des Art 109 et 456 du CPT et requérant que les Art 93 et suivants de la Loi 353 soient appliqués. A priori aucune action ne semble entreprise à ce jour.

"Je me suis laissé dire de la difficulté rencontrée par les personnes qui essayaient d'introduire des plaintes sur la torture ou les menaces dont eux ou leur parents furent l'objet. Un cas similaire s'est produit avec Hasan AYVAZ, membre de la section Maras du Parti Ouvrier et Paysan de Turquie qui fut emprisonné en janvier 1981 et torturé. Son père introduit en son nom une plainte et fut à son tour emprisonné et torturé. Forcé de livrer le nom de l'avocat qui introduit la plainte celui-ci fut à son tour jeté en prison et torturé. Le père de l'avocat, Mustafa Unutmaz se rendit au Conseil de l'Ordre ce qui entraîna une plainte qui abouti au Ministre de la Justice pour ingérence dans l'exercice des fonctions d'un avocat. Ceci entraîna la libération de Mr Unutmaz un mois après sa détention. Et pour autant que je sois bien informée son client se trouve toujours en prison quoique le parti dont il est membre ne puisse être impliqué dans aucunes affaires de violence. Il en va de même pour d'autres membres de ce parti qui sont torturés et toujours en prison.

"Ceci me conduit à un autre sujet de préoccupation d'Amnesty International, que constitue la détention d'innocents. Parmi ceux-ci on trouve des membres du comité directeur du Parti Ouvrier de Turquie, des dirigeants du DISK (Confédération des Syndicats Progressistes de Turquie), et des membres du Parti du Salut National qui sont présentement l'objet d'un procès. L'ancien maire de la ville d'Istanbul Mr. Ahmet Isvan, autre détenu et à qui il ne peut être reproché aucuns actes de violence. D'autre part, Amnesty International a été informé que des journalistes ont été poursuivis pour des articles et que des avocats, outre le cas déjà mentionné, ont été poursuivis pour des actes accomplis dans l'exercice de leur fonction. J'ai appris pas plus tard qu'hier que Mr. Ercüment Tahiroglu, l'un des avocats officiels du DIS, est à son tour emprisonné. Tous les avocats avec lesquels il m'a été permis de converser, de même que les présidents des ordres d'avocats, se sont plaint des difficultés rencontrées en vue d'exercer leurs droits de défenseurs et, plus que tout, ils craignent la période des 90 jours de détention, période durant laquelle il leur est interdit de prendre contact avec leur client. Les avocats manifestent aussi leurs inquiétudes quant à l'application de la nouvelle loi interdisant tout appel pour les peines inférieures à trois ans.

"Il reste bien entendu qu'en aucuns cas, Amnesty International a la prétention d'affirmer que la période de torture qui sevit actuellement en Turquie trouve son origine dans le coup d'Etat du 12 septembre 1980. Au cours de mon précédent voyage, en mai '80, je notai que la torture était appliquée sur une large échelle, et je fus renseignée de cas de tortures provenant tant de la droite que de la gauche. C'est depuis dix ans qu'Amnesty International porte à la connaissance des divers gouvernements turcs des cas de tortures. Selon Ecevit, dans un récent article paru dans le quotidien ARAYIS, il semble que la torture soit presque devenue une tradition dans la police turque, ceci étant dû avant tout à un manque de recherche et était appliquée sous presque tous les gouvernements, ce à des degrés divers. Cet article ainsi que tous ceux faisant référence à ce fléau qui frappe la Turquie sont interdits. De toute façon, le nombre de détenus de même que la période détentive des 90 jours ont pour conséquence de rendre la situation tellement intenable, tout comme le nombre de morts en prison, qu'Amnesty International se trouve sans cesse informé de la situation. Il me fut communiqué une liste de 36 personnes portées disparues en prison, outre le nombre de 22 déjà connu d'Amnesty International, ceci s'étalant sur la période depuis la prise de pouvoir par les militaires.

"Il n'est plus permis d'ignorer l'existence de la torture en Turquie: cependant la question est de savoir dans quelle mesure et jusqu'où celle-ci constitue un élément de la politique gouvernementale. Je voudrais simplement faire remarquer que la torture peut être appliquée de façon courante et sur une vaste échelle -comme cela semble être actuellement le cas en Turquie- sans qu'il soit pour autant nécessaire que les ordres émanant de la plus haute instance, cependant que pour y faire obstacle il importe que les autorités dirigeantes manifestent leurs intentions de la manière la plus vigoureuse et avec la plus grande détermination, et je reste absolument convaincue que les actes entrepris jusqu'à présent sont loin d'avoir pour résultat un recul de la torture.

"Le droit de visite aux prisonniers est un problème crucial et tant que ce droit ne sera accordé aux avocats et aux proches des détenus qu'après la période de détention des 90 jours, je suis inquiète que la torture se maintienne."

 LE BULLETIN INFO-TÜRK NE
 PARAITRA PAS AU MOIS DE
 JUILLET. LA PUBLICATION
 RECOMMENCERA AU MOIS D'AOUT
